

# Test de Lecture

## TEST DE LECTURE MENSUEL PRESCRIRE, SESSION 2011-2012 RÈGLEMENT

Vous êtes abonné(e), à titre individuel, à *Prescrire* ou à *L'Intégrale Prescrire*, vous pouvez donc vous inscrire à la session 2011-2012 du *Test de Lecture mensuel Prescrire*, quelle que soit votre activité professionnelle ou, si vous êtes étudiant(e), quel que soit votre niveau d'études.

### S'INSCRIRE : UN ACTE VOLONTAIRE

Pour vous inscrire à la session 2011-2012, il est nécessaire d'écrire à l'Équipe Formations Prescrire (a). Cette procédure d'inscription volontaire par écrit vaut pour tous les abonnés Prescrire, étudiants compris. Il est nécessaire de vous acquitter d'un droit d'inscription annuel de 54 € (ou 40 € pour les bénéficiaires d'un abonnement à tarif Réduit ; la liste des bénéficiaires du tarif Réduit figure en page VI de la "Lettre aux Abonnés" brochée au milieu des numéros de *Prescrire*, ainsi que sur le site [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org)). Pour les étudiants, le droit d'inscription annuel est inclus dans le montant de l'abonnement.

Lors de votre inscription, il est nécessaire de faire le **choix du mode de réponse aux questionnaires**. Ce choix est **définitif** pour l'ensemble de la session. Vous pouvez répondre :



**soit** par coupon-réponse papier à retourner par **courrier postal** : choix "réponse par voie postale",



**soit** par formulaire de réponse **en ligne** sur le portail [formations.prescrire.org](http://formations.prescrire.org) : choix "réponse en ligne". Ce choix nécessite d'être inscrit au site [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org) et d'avoir une adresse courriel valide pour recevoir des courriels de Prescrire tout au long de la session.

Vous recevrez ensuite votre dossier Participant, votre certificat d'inscription et une facture "acquittée" pour votre comptabilité (ou un "descriptif de la commande" pour les étudiants).

### Date limite d'inscription différente selon le choix du mode de réponse



Avec le choix "réponse par voie postale", la date limite d'inscription est fixée au **31 décembre 2011**. Les demandes d'inscription expédiées après cette date ne seront pas prises en compte.



Avec le choix "réponse en ligne", la date limite d'inscription est fixée au **15 janvier 2012**. Les demandes d'inscription expédiées après cette date ne seront pas prises en compte.

Si vous vous êtes abonné(e) après l'ouverture de la session, et si vous souhaitez participer à la session 2011-2012 du *Test de Lecture mensuel Prescrire*, il est indispensable de vous procurer les numéros nécessaires, à partir du numéro 335 (septembre 2011), et de répondre aux questionnaires déjà publiés (novembre 2011 et décembre 2011) sans dépasser leur date limite de réponse, fixée au 31 janvier 2012.

### Contenu du dossier différent selon le choix du mode de réponse



Avec le choix "réponse par voie postale", le dossier Participant contient les 11 coupons-réponse personnalisés à remplir et à retourner, à raison d'un par mois, tout au long de la session 2011-2012.



Avec le choix "réponse en ligne", le dossier Participant comporte les modalités pratiques permettant l'accès aux formulaires de réponse en ligne.

### UNE FORMATION CONTINUE

Le *Test de Lecture mensuel Prescrire* vous permet de vérifier, après la lecture d'un numéro de *Prescrire*, que vous avez repéré les informations importantes. Si votre mémorisation a été insuffisante, rien ne vous empêche (bien au contraire, la nature du *Test* vous y incite) de relire le numéro avant de répondre aux questions ou de vous y reporter en cas de doute.


Les questions ne contiennent pas de piège, et leurs réponses sont contenues dans *Prescrire*.


La session 2011-2012 comporte onze questionnaires mensuels de dix groupes de questions à 4 items. Pour chaque item, il est impératif de répondre soit par Vrai, soit par Faux. Le premier questionnaire est publié avec le numéro 337 (novembre 2011) ; le onzième et dernier est publié avec le numéro 347 (septembre 2012) selon le calendrier en page suivante.

Chacun des 11 questionnaires porte sur des textes du numéro publié deux mois auparavant. Une date limite est fixée pour chaque questionnaire selon le calendrier en page suivante. ▶▶


a- Équipe Formations Prescrire : 83 bd Voltaire 75558 Paris cedex 11, France. Fax : (33) (0)1 49 23 76 48 - Courriel : [formations@prescrire.org](mailto:formations@prescrire.org)  
Merci d'indiquer votre numéro d'abonné(e).

## Modalités de réponses différentes selon le choix effectué à l'inscription

 Avec le choix "réponse par voie postale", les réponses s'effectuent au moyen d'un coupon-réponse personnalisé fourni lors de votre inscription. Seules les réponses lisibles et reçues par voie postale dans les délais (cachet d'envoi de la poste faisant foi) sont corrigées et prises en compte pour le résultat final. Seuls les originaux des coupons-réponse sont acceptés.

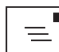
 Avec le choix "réponse en ligne", les réponses aux questionnaires s'effectuent via un formulaire en ligne sur le portail [formations.prescrire.org](http://formations.prescrire.org). Seules les réponses enregistrées définitivement dans les délais impartis sont prises en compte. Les dates limite de réponses fixées selon le calendrier ci-dessous s'entendent avant minuit (heure légale de Paris).


Pour aider les participants à évaluer leur travail, les grilles de correction de la session 2011-2012 du *Test de Lecture mensuel Prescrire* seront publiées successivement à partir du numéro 342 d'avril 2012, selon le calendrier ci-dessous.

 Au fur et à mesure de la publication des corrigés, les notes obtenues pour chaque questionnaire vous seront communiquées en ligne.

## UN TITRE MILLÉSIMÉ DE LECTEUR ÉMÉRITE, ET UNE ATTESTATION DE FORMATION


Chaque questionnaire mensuel est noté sur 20 points : 2 points pour chaque question dont les réponses aux 4 items sont exactes.


 Attention : avec le choix "réponse par voie postale" : l'absence de réponse par Vrai ou par Faux à un item sur un coupon-réponse papier entraîne une absence de point pour la question.

 Attention : avec le choix "réponse en ligne", l'enregistrement définitif des réponses n'est possible que si une réponse soit Vrai, soit Faux est apportée pour chaque item.

Le score annuel maximum est de 220 points (11 fois 20). Vos réponses sont corrigées sous le contrôle direct du Responsable du *Test de Lecture mensuel Prescrire*. En cas de litige, un arbitrage est assuré par le Directeur de la Rédaction de *Prescrire* et une personnalité universitaire indépendante (en 2011-2012, le Pr Jean-Louis Montastruc, pharmacologue (31)).

Vous recevrez une Attestation de formation (40 crédits-heures), et un diplôme millésimé de "Lecteur Émérite de *Prescrire*" si les conditions suivantes sont réunies, en fonction du choix de mode de réponse :

 avec le choix "réponse par voie postale" : si tous vos coupons-réponse nous sont parvenus dans les délais impartis et si vous avez obtenu un total de points égal ou supérieur à 176,

 avec le choix "réponse en ligne" : si vos réponses aux 11 questionnaires en ligne ont été enregistrées définitivement dans les délais impartis et si vous avez obtenu un total de points égal ou supérieur à 176.

Dans tous les cas, vous recevrez le détail de vos notes à chaque questionnaire et votre score annuel dans les trois mois qui suivent la date limite de réponse du onzième questionnaire.

La liste des Lecteurs Émérites de *Prescrire*, Promotion 2013, correspondant à cette session, sera publiée avec le numéro 351 (janvier 2013) de *Prescrire*, ainsi que sur le site internet [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org)

©Prescrire

### CALENDRIER DU TEST DE LECTURE MENSUEL PRESCRIRE - SESSION 2011-2012

Questionnaire publié dans le n° de	Support de formation	Publication en ligne du questionnaire	Date limite de réponse	Publication du corrigé
novembre 2011	Prescrire 335 - sept. 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2011	31 janvier 2012	1 <sup>er</sup> avril 2012 - Prescrire 342
décembre 2011	Prescrire 336 - octobre 2011	1 <sup>er</sup> décembre 2011	31 janvier 2012	1 <sup>er</sup> avril 2012 - Prescrire 342
janvier 2012	Prescrire 337 - nov. 2011	1 <sup>er</sup> janvier 2012	29 février 2012	1 <sup>er</sup> mai 2012 - Prescrire 343
février 2012	Prescrire 338 - déc. 2011	1 <sup>er</sup> février 2012	31 mars 2012	1 <sup>er</sup> juin 2012 - Prescrire 344
mars 2012	Prescrire 339 - janvier 2012	1 <sup>er</sup> mars 2012	30 avril 2012	1 <sup>er</sup> juillet 2012 - Prescrire 345
avril 2012	Prescrire 340 - février 2012	1 <sup>er</sup> avril 2012	31 mai 2012	1 <sup>er</sup> août 2012 - Prescrire 346
mai 2012	Prescrire 341 - mars 2012	1 <sup>er</sup> mai 2012	30 juin 2012	1 <sup>er</sup> sept. 2012 - Prescrire 347
juin 2012	Prescrire 342 - avril 2012	1 <sup>er</sup> juin 2012	31 juillet 2012	1 <sup>er</sup> octobre 2012 - Prescrire 348
juillet 2012	Prescrire 343 - mai 2012	1 <sup>er</sup> juillet 2012	31 août 2012	1 <sup>er</sup> novembre 2012 - Prescrire 349
août 2012	Prescrire 344 - juin 2012	1 <sup>er</sup> août 2012	30 septembre 2012	1 <sup>er</sup> décembre 2012 - Prescrire 350
septembre 2012	Prescrire 345 - juillet 2012	1 <sup>er</sup> septembre 2012	31 octobre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2013 - Prescrire 351

Publication de la liste des Lecteurs Émérites Prescrire - Promotion 2013 : janvier 2013